

Biostimulants et biocontrôle : plus forts ensemble

BAISSE DU RECOURS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES, HAUSSE DE LA DEMANDE EN PRODUITS BIOS... LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET LES EXIGENCES SOCIÉTALES POUSSENT LE MONDE AGRICOLE À REVOIR SON SYSTÈME DE PRODUCTION. LES FABRICANTS DE BIOSTIMULANTS ET DE PRODUITS DE BIOCONTRÔLE RÉFLÉCHISSENT À S'UNIR POUR QUE LEURS SOLUTIONS SOIENT RECONNUES COMME DES RÉPONSES À CES ENJEUX ET QU'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE COHÉRENT ÉMERGE.

Les fonctions des biostimulants et des produits de biocontrôle sont différentes et claires : les premiers agissent contre les stress abiotiques alors que les seconds luttent contre des stress biotiques. Mais certaines matières actives comme les micro-organismes cumulent les deux fonctions. Au-delà de partager certaines ressources, ces deux secteurs partagent les mêmes enjeux : construire pour les biosolutions un cadre réglementaire tenant compte des innovations dont elles font l'objet et convaincre les agriculteurs de la pertinence de leurs technologies.

Des intérêts communs

Pour porter leurs produits sur le devant de la scène, ces jeunes secteurs d'activité se sont professionnalisés et structurés. L'Ebic ⁽¹⁾, créé en 2011, représente les producteurs de biostimulants à l'échelle européenne

Les associations en Europe



Membres en commun : Arysta, Bayer, BASF, Bio atlantis, Chemia, Compo, Daymsa, Elephant Vert, FMC, IAB, Koppert, Lallemand Plantacare, Monsanto, Novozymes, SBM, Seipasa, Sipcam, Syngenta, Valagro.

et compte une cinquantaine de membres. En France, son représentant officiel est l'Afaïa ⁽²⁾ qui regroupe près d'une trentaine d'acteurs de biostimulants. Du côté des produits de biocontrôle, l'IBMA ⁽³⁾ fédère 250 fabricants à l'échelle internationale, avec des branches nationales comme IBMA France. « *Nous envisageons une collaboration plus poussée entre l'Ebic et l'IBMA* », assure Giuseppe Natale, président de l'Ebic. Aujourd'hui, plusieurs entreprises appartiennent aux deux organisations : sur la cinquantaine de membres de l'Ebic, près d'un tiers adhèrent aussi à l'IBMA. Sans être complètement remises en cause ou fusionner, ces deux structures pourraient, à l'avenir, porter davantage de messages d'une seule et même voix auprès des institutions. Les congrès annuels des deux organisations, fin novembre pour l'Ebic et fin octobre pour l'IBMA, devraient éclaircir la situation sur les futurs projets communs.

Julia Landrieu

Bruno Daridon, directeur des technologies chez PRP et de la R&D plant care du groupe Olmix, entreprise membre de l'Ebic : « *Depuis 2012, d'importantes firmes du secteur de la protection des plantes qui n'étaient pas ou peu sur le marché des biostimulants ont rejoint l'Ebic. Cela a contribué à donner du poids au milieu des biostimulants, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'amalgames sur ces différents produits* »



Giuseppe Natale, PDG de Valagro et président de l'Ebic : « *Il existe divers organisations, dans le secteur des biostimulants ou du biocontrôle qui portent des intérêts différents en fonction de la diversité de leurs membres et des produits qu'elles représentent. Toutefois,*

elles partagent toutes la même vision sur le besoin d'accélérer l'accès aux innovations pour l'agriculture. Il existe des technologies utilisées par les deux secteurs. Cet aspect peut certainement et doit amener les institutions à se diriger vers une cohérence réglementaire. »

⁽¹⁾ European biostimulant industry council

⁽²⁾ Syndicat professionnel des fabricants d'amendements organiques, engrais organiques, engrais organo-minéraux, supports de culture, paillages et biostimulants

⁽³⁾ International biocontrol manufacturers' association



Benoît Planques, président de l'Afaïa, organisation représentante de l'Ebic en France :

« *Ensemble, nous pouvons avancer vers une cohérence réglementaire et travailler sur des dossiers qui nous impactent au niveau national. Les démarches menées dans la construction du règlement sur les biostimulants pourraient servir à élaborer dans le futur une approche similaire*

pour les produits de biocontrôle, qui aujourd'hui, ne bénéficient d'aucun cadre européen. »